

<p>Fondation Transit, Fribourg</p> 	<p>AEMO / SPFB Action éducative en milieu ouvert Sozialpädagogische Familienbegleitung</p> <p>Le service AEMO a été créé en 1996 et a intégré la Fondation Transit en 2003.</p>	<p>En bref</p> <p>L'AEMO est une mesure socio-éducative destinée à accompagner et soutenir les parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. L'AEMO est proposée dans le milieu naturel de l'enfant et de sa famille. L'intervenant-e AEMO sollicite aussi bien les enfants que les parents dans la recherche de solutions et en utilisant les compétences et ressources de chacun-e.</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>L'AEMO propose un accompagnement éducatif à des familles avec des enfants de 0 à 18 ans. Les demandes sont adressées par l'intermédiaire du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Quelle que soit l'origine de la demande, l'AEMO se réalise dans une collaboration tripartite entre la famille, l'intervenant-e AEMO et l'intervenant-e en protection de l'enfance du SEJ. Une première phase dite d'analyse de la demande permet de définir les axes de travail, la durée et la fréquence d'une première phase d'intervention qui peut être reconduite.</p>	<p>Contributions du service</p> <p>L'AEMO permet d'accompagner la famille en s'inscrivant dans le quotidien et dans une approche écologique. L'objectif est de développer et de mobiliser les ressources et compétences des membres de la famille pour permettre une gestion autonome des différentes étapes de vie. Au-delà de l'accompagnement éducatif proposé, l'AEMO entend favoriser l'intégration et l'inclusion des familles concernées.</p>	<p>Principaux services offerts</p> <p>Accompagnement éducatif structuré et souple adapté à la réalité de la famille. Soutien à la parentalité. Mobilisation et développement des ressources et compétences des membres de la famille et du réseau tout en tenant compte des limitations. Promotion de l'autonomie, de l'intégration sociale et de l'inclusion. Accompagnement dans les deux langues cantonales et en faisant appel à l'interprétariat si nécessaire.</p>
<p>Collaborations avec d'autres services</p> <p>Collaboration avec la famille et le SEJ dans une collaboration tripartite formalisée. Collaboration avec les écoles, les services auxiliaires, le réseau médical, les services sociaux et éducatifs du canton et le réseau social et associatif.</p>	<p>Cadre légal</p> <p>L'AEMO est mandatée par le canton de Fribourg par le biais du Service de la prévoyance sociale (SPS). L'AEMO est soumise au lois cantonales et fédérales en vigueur dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, aux règles déontologiques applicables dans le travail social, à la protection des données et au devoir de discrétion. La protection et le bien supérieur de l'enfant sont prioritaires.</p>	<p>Activités professionnelles</p> <p>Les intervenant-es AEMO accompagnent les enfants, les jeunes et leurs familles en favorisant la création de confiance, la participation et le partenariat. La transparence dans la collaboration est essentielle ainsi qu'un travail en réseau réalisé pour répondre de manière adaptée aux difficultés et au besoins des familles.</p>